

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Band: 43 (1955)

Heft: 830

Artikel: Imposition des époux britanniques

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-268550>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour prévenir la délinquance juvénile

Citations glanées dans une étude établie par l'Organisation des Nations Unies, à l'intention du Congrès pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (Genève, 22 août-3 septembre)

La délinquance juvénile est un problème qui se pose dans presque tous les pays, mais avec plus ou moins d'acuité. Dans certains pays industrialisés, la délinquance paraît se développer en dépit de la place faite aux mesures de prévention. Dans d'autres pays, on peut au contraire enregistrer une diminution de la délinquance, bien que le problème présente toujours une certaine ampleur.

Le rapport expose notamment les conclusions et les propositions des experts qui sont reproduites ci-après :

Le rôle de la famille est décisif

— La délinquance juvénile est très peu importante ou même n'existe pas du tout dans les régions du monde où la famille reste le centre de la vie sociale. Par contre, la délinquance sévit lorsque le mode de vie traditionnel s'est en grande partie désintégré, en même temps que se développaient les centres urbains et les industries.

Impressions d'un voyage en Israël (suite)

— à commencer par les routes et par l'équipement industriel le plus élémentaire — ne peut beaucoup s'occuper des besoins culturels. Or, l'instruction primaire est obligatoire et gratuite, non seulement sur le papier, comme dans certains pays, mais on a fondé suffisamment d'écoles pour l'assurer effectivement.

L'Université de Jérusalem a trois mille étudiants dans cinq facultés et instituts spécialisés, et compte en avoir sept mille.

Israël ne se contente pas de profiter des expériences des états avancés. Cet état réalise les siennes propres. Il existe des villages collectifs des Kibboutzim, où chacun reçoit la rémunération de son travail selon ses besoins, sans profit personnel. Plus nombreux sont des villages coopératifs. Le secteur d'économie privée, même en agriculture, reste important.

Il faut au moins mentionner la position de la population arabe. Le gratuit de l'instruction obligatoire est assurée aux Arabes du pays comme aussi la prévoyance sociale. La radio nationale diffuse chaque jour un programme en arabe et le vendredi, en plus, un verset du Coran. L'Etat est en train de restaurer la plus importante des mosquées. Les Arabes ont des députés au parlement, au Knesset, et ils peuvent y employer leur langue (il m'a été donné d'entendre deux députés arabes prendre la parole au Parlement en langue hébraïque).

Israël, témoin de ce que peut la foi, la volonté créatrice !

Tamara Hauchmann

Samedi 8 octobre

Lausanne : Journée d'économie fruitière. — (Demander le programme au Secrétariat féminin, 45, Merkurstr., Zurich).

l'Organisation des Nations Unies, à l'intention du Congrès pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (Genève, 22 août-3 septembre)

— L'écroulement du foyer, l'incompétence des parents, le travail des mères, la migration vers les villes ne sont pas les seuls facteurs qui contribuent à affaiblir la vie familiale. D'autres facteurs, notamment une « attitude générale de tolérance » à l'égard de certaines pratiques dans les affaires ou de certaines relations sociales et l'absence de respect envers la loi interviennent également. Dans une société où la réussite et la compétition économiques jouent un rôle primordial, les mesures tendant à renforcer les liens familiaux devraient être d'ordre moral plutôt qu'économique.

Lectures pour la jeunesse

— L'interdiction des comics (sortes de feuilletons présentés sous forme de dessins) a souvent été recommandée, mais elle ne saurait suffire à résoudre le problème de la délinquance. Toute solution devra tenir compte des conditions de vie qui sont à l'origine des comics et qui les rendent possibles.

Le rôle de l'école

— Aucun programme scolaire ne peut réussir s'il n'est confié à des maîtres soigneusement choisis, ayant reçu une formation spéciale et convenablement rémunérés. Les programmes d'études devraient être adaptés au rôle social nouveau confié à l'école et la conception architecturale des locaux scolaires devrait être améliorée.

Le rôle de la société

L'étude la plus récente établie par l'Organisation des Nations Unies analyse également le rôle important que devraient jouer dans la prévention de la délinquance, l'Etat, la collectivité, la police et les services sociaux. En ce qui concerne la police, l'étude décrit les services de police spécialisés dans les affaires relatives aux mineurs qui ont été organisés dans de nombreux pays. Elle mentionne également les programmes récréatifs et les clubs destinés aux adolescents qui ont été mis au point ou créés par la police.

Parmi les autres mesures énumérées dans le rapport, on peut citer l'organisation des loisirs des adolescents (clubs, activités récréatives dirigées, scoutisme, etc.) ; le contrôle des moyens de diffusion (radio, cinéma, télévision, bandes illustrées, etc.) ; enfin recours aux organisations religieuses.

Ecole Lémania
LAUSANNE

Maturité, baccalauréats
Diplômes de commerce et de langues
Classes préparatoires
des 10 ans

Dr Henri Bersot

Le dimanche 7 août, le Dr Henri Bersot, du Landeron, était enlevé à l'affection de sa famille et de ses malades par un tragique accident de montagne. A côté de sa profession absorbante de médecin-psychiatre, le Dr Bersot consacra une grande partie de son temps à la communauté. Aucune question sociale ne le laissait indifférent et nous tenons à relever ici ce qu'il fit pour les femmes, ces déshéritées au point de vue politique.

Comme membre socialiste du Grand Conseil neuchâtelois, le Dr Bersot déposa, en mai 1945, une motion demandant l'introduction du suffrage féminin en matière communale, et cela par modification de la loi et non de la constitution. Le 25 novembre 1947, dans une séance mémorable, le Grand Conseil octroya par décret le droit de vote et d'éligibilité sur le terrain communal aux femmes. Mais nos adversaires lancèrent immédiatement un référendum qui aboutit. Le Dr Bersot, en sa qualité de président du comité cantonal pour le suffrage féminin, prit une part très active à la campagne qui précéda la votation des 13 et 14 mars 1948. Après ce troisième échec, loin de se désintéresser de la cause suffragiste, il essaya de trouver une autre voie pour faire aboutir nos revendications. C'est à lui que nous devons l'idée de groupements régionaux, formés par les personnalités sympathisantes que nous avait révélées la campagne. Malheureusement, un seul district, celui de La Chaux-de-Fonds réalisa son idée. Celle-ci s'avéra fructueuse, puisqu'aux dernières élections communales, un grand nombre de femmes furent nommées dans les commissions locales. Le Dr Bersot continua à s'intéresser à la question du suffrage féminin et suivait attentivement le mouvement dans les différents cantons. Il mit le doigt sur le point faible de notre travail suffragiste, démontrant l'énorme effort

M^{me} Marg. Truan-Borsche

Marguerite Truan-Borsche s'est éteinte, à Vevey, le 18 septembre, après des semaines de souffrances.

Allemande de naissance, elle avait passé de magnifiques années dans l'école de Bedales (Hampshire), où elle était l'âme et la cheville ouvrière de la section préparatoire.

Pédagogue dans l'âme, elle mit très tôt en pratique les principes de l'école active et nombreux sont les élèves, garçons et filles, qui profitèrent de son enseignement original et intelligent. Ardente de nature, révoltée par les injustices sociales, elle avait participé à Londres aux manifestations réclamant la vote des femmes, au début de ce siècle. Quand elle devint Suisse par son mariage, elle fonda avec son mari la section du Suffrage féminin à Morges, en 1914, puis celle de Vevey, en 1917. Membre du Comité de cette dernière section, elle participa longtemps à ses travaux, à ses espoirs et à ses déceptions. Elle quitta le Comité en 1950, car l'âge et la maladie l'empêchaient de collaborer activement, mais son intérêt pour la cause ne s'est jamais refroidi.

Nous exprimons à son mari et à ses enfants la profonde sympathie des féministes suisses et nous déplorons la perte d'une femme qui possédait un grand cœur et une haute conception de la vie.

L. Gerbard

de propagande et d'information qui reste à faire, aussi bien auprès des hommes que des femmes, avant de recommencer une nouvelle campagne, à laquelle pourtant il songeait déjà. C'est en suivant ses conseils, en intensifiant et en renouvelant notre propagande, que nous honorerons le mieux le souvenir de cet homme de bien que fut le Dr Bersot, à qui nous garderons une profonde reconnaissance.

M. A. W.-R.

Un corps de "sauvetrices"

On tente en ce moment une expérience intéressante dans le comté de Kent (Angleterre). On entraîne des jeunes filles volontaires pour former un corps de « sauvetrices » capables d'aider les populations victimes d'une catastrophe : inondations, énormes chutes de neige, accidents affectant un grand nombre de personnes, etc. Le gouvernement subventionne cet effort.

La vente à tempérament en Belgique

La vente à tempérament est une forme de crédit qui s'est généralisée en Belgique, au lendemain de la première guerre mondiale. Très rapidement, ce système s'est répandu et, aujourd'hui, il représente un pourcentage important des ventes totales. Ainsi, d'une enquête à laquelle s'est livrée l'Union professionnelle des vendeurs à tempérament, il apparaît qu'en matière de :

voitures automobiles	60 à 65 %
ameublement	40 %
radio	65 %
articles ménagers	75 %

des ventes sont faites à tempérament, et ces

chiffres sont probablement inférieurs à la réalité.

Les salariés constituent approximativement 60 % de cette clientèle, aussi les ventes à tempérament ont-elles des effets néfastes. Un projet de loi gouvernemental prévoit un certain nombre de mesures propres à limiter la liberté des ventes à tempérament.

Imposition des époux britanniques

En Grande-Bretagne, la Commission royale qui était chargée de rédiger un rapport sur la taxation des impôts a rejeté la proposition demandant que les époux soient considérés individuellement pour le calcul de leurs impositions. La famille, a-t-on dit, doit être considérée comme une unité puisqu'elle dépense comme une unité. Cette objection ne tient pas compte des très nombreuses familles où des fils et des filles gagnent leur vie. Ces fils et ces filles sont taxés individuellement, quand bien même la famille reste une liberté de cette pratique.

3 octobre 1955

JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE

Un livre, un film condensés en une brochure

Les prisonniers sont des êtres humains

A l'occasion de la conférence tenue au Centre européen des Nations Unies, en matière de prévention du crime et de traitement des délinquants, la direction de la Revue internationale de criminologie et de police technique a invité les participants à la projection d'un film. Il s'agissait de faire connaître les expériences faites à l'établissement pénitentiaire de Chino, en Californie. Son créateur, M. Scudder, présenté par Mme Rommiciano, membre de l'Association internationale de Droit pénal, était présent et put entretenir les spectateurs de son activité.

Nous ne pouvons pas montrer ce film à nos abonnés, mais nous pouvons leur recommander la lecture d'une brochure dont le texte a paru dans la revue sus-mentionnée, où Mme Rommiciano raconte, avec beaucoup d'enthousiasme, la création et le développement de Chino. Nous espérons que les extraits publiés ici donneront le désir d'en savoir davantage à ce sujet. Nous n'avons pu citer les cas particuliers qui illustrent le récit.

Il est incontestable, comme le dit Mme Rommiciano, que nombre d'éléments incorrigibles ne sauraient être transformés par la douceur, mais il est certainement de bonne pédagogie de créer des établissements pénitentiaires modèles, où les détenus en maison saine, auraient la perspective de se faire admettre, s'ils font l'effort de se bien conduire et de redresser leurs habitudes néfastes.

La lecture de cette brochure pourra encore susciter des vocations pour le groupement

qui s'occupe de l'aide aux détenus libérés. Nous avons publié, l'an dernier, un appel dans ce sens. Nul doute que les réussites de M. Scudder n'encouragent quelques-uns ou quelques-unes à entreprendre cette difficile mais indispensable tâche de fraternité humaine.

Livre dédié, par l'auteur, en premier lieu, à son personnel pénitentiaire loyal, dévoué, bien préparé spirituellement.

En second lieu, aux prisonniers eux-mêmes qui, par leur affection et par leur volonté de le suivre, l'ont aidé dans sa tâche vers l'accomplissement d'un idéal.

Et, en dernier lieu, *last but not least*, à sa chère épouse dont l'encouragement et l'appui affectueux ont été des facteurs sans lesquels les pliers de l'œuvre entreprise se seraient effondrés...

Révolte de prisonniers

... L'auteur nous raconte que le 21 mars 1939, une révolte avait éclaté à la prison de Saint-Quentin, en Californie, à cause de la mauvaise qualité d'une nourriture que les détenus ne pouvaient plus supporter, qu'ils jetaient aux chiens, et que, par conséquent, ils étaient sous-alimentés.

La répression fut terriblement cruelle...

... Le bruit de ce traitement inhumain s'étant répandu, M. John G. Clark, directeur de pénologie, fit une enquête contre tout le personnel pénitentiaire qui, naturellement se défendit vigoureusement. Le personnel fut démis en entier et le chef de surveillance avec ses six gardes qui avaient perpétré cette innommable cruauté, furent chassés honteusement. Ce fut le point de départ d'un essai de réforme des prisons en Californie où la nouvelle législation pénale, édictée déjà

en 1933, donc quatre ans avant l'horreur de Saint-Quentin, avait établi que les prisonniers devaient être traités comme des êtres humains et que les délinquants seraient séparés selon la gravité de leur cas.

C'était en 1938, déjà, que le nouveau gouverneur de Californie, l'honorable Colbert L. Olson, avait eu l'attention attirée sur l'état désastreux des prisons et qu'une année après le drame de Saint-Quentin, il décida la réforme fondamentale du système pénitentiaire. Il nomma M. John G. Clark, juge suprême à Los Angeles, directeur de pénologie, président du Conseil de direction des prisons de Californie. Ce fut par ce grand personnage, avec son appui et son aide, que Kenyon Scudder fut appelé à quitter son travail d'officier de mise à l'épreuve et à créer une prison modèle à Chino.

Projets de réforme

La première fois que M. Scudder, en 1939, alla voir la prison de Chino, il n'y trouva qu'un enclos de vingt-six ares de surface, entouré de six rangées de fils barbelés, avec dix tours de surveillance non terminées...

... M. Scudder envisagea du premier coup d'œil la rare occasion qui s'offrait à lui de créer une première institution modèle de réforme pénitentiaire, à condition de pouvoir choisir librement son personnel, selon ses idées, un personnel jeune, courageux, à vues larges, désireux de se préparer une carrière en pénologie, surtout à l'abri de toute influence politique.

Voilà pourquoi il accepta provisoirement le poste de directeur à la future institution de Chino en posant au gouverneur qui attendait sa réponse, la seule mais inébranlable condition que son personnel ne serait pas

pas nommé par favoritisme politique...

... Le gouverneur ayant acquiescé avec plaisir et conviction à cette condition, Scudder partit rejoindre son poste à Chino, décidé d'en faire un modèle et un exemple...

Heureusement, l'argent manquait pour construire un pénitencier du type traditionnel

... A la première réunion du Conseil de direction, le désarroi complet des membres devant un tel manque de fonds, permit à Scudder de présenter son plan d'attaque, c'est-à-dire : de ne pas construire ni ériger les tours, de ne pas construire le mur et de simplifier tout le plan.

« Nous perdrons, dit-il, peut-être le 10 % de nos pensionnaires qui s'évadent, mais je suis convaincu que je pourrais éviter de plus nombreuses évasions. Agissons par la parole, par l'affection, par la rééducation morale bien mieux que par la violence ! Donnons à ces détenus une impression de liberté, de la satisfaction matérielle et morale, et nous n'aurons aucun besoin de tours, de mur, de mitrailleuses... »

... M. Scudder trouva les cinquante surveillants dont il avait besoin (le nom de garde fut aboli) : après leur avoir fait passer un à un l'examen de conscience, d'opinions et de force physique nécessaire. Puis vint le choix d'un médecin dévoué et Scudder établit des cours qu'il donna lui-même à ce personnel, chaque jour, pendant deux-trois heures, pour la préparation spirituelle à la tâche qu'il voulait leur confier. Vingt-neuf de ces jeunes surveillants étaient licenciés universitaires et quatre avaient même un doctorat. Il institua un cours de judo comme à l'Académie de police, un cours de libre défense, donné par un maître d'armes, de judo et de boxe très ré-